

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;

A PARIS,

A l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On a dit que M. Ricasoli allait donner sa démission. Ce bruit n'a pas le moindre fondement.

La Gazette officielle de Turin publie une dépêche du baron Ricasoli aux représentants étrangers. Il trace l'historique de la session parlementaire; il constate l'absence dans la chambre de députés représentant les opinions et les intérêts des anciens gouvernements. Il ajoute que l'œuvre de l'Italie est consommée, encore bien qu'une partie de l'Italie se trouve en la possession d'autrui. L'Europe, dit-il, nous voyant bien organisés, armés et forts, se convaincra de notre droit de posséder intégralement notre territoire et elle appréciera notre sincérité alors que nous offrons à l'Eglise indépendance et liberté. — Havas.

La Gazette du Danube assure que le gouvernement autrichien est décidé à montrer beaucoup de fermeté et d'énergie dans les affaires de Hongrie. — Havas.

L'agitation continue à Varsovie.

On mande de la frontière polonaise le 10 : Une collision a éclaté jeudi soir entre le peuple et la troupe par suite de tentatives d'empêcher l'illumination. Une personne a été tuée, plusieurs arrêtées. La journée de vendredi a été très-agitée. Des rassemblements se sont formés et ne se sont pas dissipés malgré les sommations de l'autorité. La troupe après s'être montrée est rentrée dans ses quartiers.

On mande de la frontière polonaise, le 11 :

Le parti de l'agitation a ordonné à Varsovie pour lundi une grande solennité. On a répandu par des circulaires l'invitation de célébrer, par un service public dans les églises, le mémorable anniversaire de la réunion de la Pologne et de la Lithuanie. — Havas.

El Pueblo, journal de Madrid, annonce qu'il est

arrivé à Gibraltar d'autres insurgés qui s'étaient en-
fuis de Loja.

Les journaux espagnols se livrent à des polémiques très-violentes.

El Contemporaneo a été condamné à 20,000 réaux d'amende. — Havas.

L'office Reuter, de Londres, publie la dépêche télégraphique suivante :

New-York, 30 juillet. — Le prince Napoléon et sa suite sont arrivés le 25 juillet. Le prince demeure à bord de son yacht. Il a visité la ville dans la journée et a gardé le plus strict incognito.

Les appréhensions d'une attaque de Washington par les confédérés existent encore, les fédéraux ont évacué Hampton près Monroë. Le maréchal et les commissaires de police de Baltimore ont été conduits prisonniers à Monroë.

Les nouvelles de Saint-Thomas annoncent un grand tremblement de terre à Antigue; on évalue à 2,000 le nombre des victimes.

FAITS DIVERS.

Il n'est pas vrai que S. M. le roi de Suède et de Norvège doive visiter nos arsenaux. Le roi et le prince Oscar sont partis samedi matin pour Châlons. A leur retour, ils partiront pour Cherbourg, où l'on fait de grands préparatifs pour les recevoir.

Le bâtiment qui a transporté le roi de Suède au Havre est arrivé à Cherbourg, où il attendra S. M. qui doit, assure-t-on, s'embarquer le 15 pour retourner dans son royaume.

— Des journaux prétendent que le général de Goyon doit quitter Rome. Nous pouvons assurer que c'est une nouvelle controuvée.

— A propos de la médaille agricole, la France hippique, Moniteur de l'éleveur, fait les observations suivantes :

On nous assure que le décret portant création de

cette nouvelle médaille paraîtra la veille de la fête nationale du 15 août. La France entière applaudira à cette institution, qui sera la véritable Légion-d'Honneur de l'agriculture et formera, pour ainsi dire, le complément des encouragements que le gouvernement de Napoléon III n'a cessé de lui prodiguer.

Quand Napoléon I^{er} dota la France de la Légion-d'Honneur, la première croix qu'il accorda, ce ne fut ni un général victorieux, ni un maréchal de France, ni un prince qui l'obtint, ce fut un savant laborieux et modeste : Lacépède. En plaçant sur la poitrine du continuateur de Buffon le premier insigne de la Légion-d'Honneur, Napoléon I^{er} voulut prouver qu'il honorait le travail à l'égal du courage; que les méditations du savant, le compas du géomètre, le pinceau de l'artiste, l'outil de l'artisan, la charrue du laboureur, avaient autant de prix à ses yeux que l'éclat des armes, et devaient contribuer également à faire la France grande et prospère.

En créant la médaille agricole, Napoléon III obéit à la même pensée, et veut montrer encore une fois qu'il s'appuie, lui aussi, pour l'accomplissement de son œuvre, sur la baïonnette du soldat et sur la charrue du laboureur : Ense et aratro.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE.

Boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

Dirigée pendant vingt-cinq ans par M. Blanqui, membre de l'Institut, cette école est la seule en France qui soit exclusivement consacrée aux études commerciales; elle est placée sous le patronage du gouvernement, qui y entretient des élèves boursiers, et sous la surveillance du conseil de perfectionnement, composé de membres de l'Institut, d'anciens ministres, de sénateurs, de conseillers d'Etat, de banquiers, de négociants, sous la présidence de M. le ministre du commerce et de l'agriculture.

L'enseignement de l'Ecole comprend depuis les

FEUILLETON

LE FOU DES CARMES.

(Suite.)

V.

Cette scène, qui présageait de si grands malheurs, mit la mort dans l'âme du pauvre Tomy.

De plus en plus tourmenté pour le sort de celui qu'il aimait plus que sa vie, il résolut de chercher à le voir à tout prix; il se dirigea donc vers les Carmes, il lui fallait pénétrer dans l'église. Mais comment faire? le hasard lui fut un puissant auxiliaire. Comme il arrivait à ce couvent transformé en prison, la porte s'ouvrit pour recevoir deux prêtres; sans hésiter, il entra en même temps qu'eux; on ne fit aucune difficulté de l'enfermer avec deux cents ecclésiastiques déjà confinés dans l'église. Il était plus aisé d'y entrer que d'en sortir.

Cependant une espèce de guichetier lui avait dit :

— Où vas-tu, fou que tu es? cette prison n'est pas sûre.

— C'est pour cela que j'entre, avait répondu Tomy.

Et il courut se jeter dans les bras de l'abbé Capdeville.

Ah! combien l'émotion fut vive! combien ils furent heureux de se revoir! Ce fut un bonheur si grand qu'ils ne purent d'abord proférer une seule parole; mais comme ils s'embrassèrent! comme ils pleurèrent, comme ils confondirent leurs larmes!

Dès qu'ils purent parler, épancher leur cœur, gros de

souvenirs, avec quelles délices ils se rappelèrent les douces et laborieuses journées qu'ils avaient passées ensemble, les charmantes heures de causeries et de méditations sous les ombrages du Luxembourg; car c'est surtout quand le malheur nous frappe que nous aimons à nous souvenir des moments de félicité; il semble que cela aide à supporter les maux présents.

Et quel doux passé, quels doux souvenirs ils avaient, eux!...

Cependant, assiégré tout à tour par de tristes et riantes pensées, l'abbé accabla Tomy de questions :

— Mon enfant, disait-il, je suis charmé de te voir; mais, dis-moi, quelles nouvelles du dehors? As-tu bien pris soins de nos fleurs... On dit qu'il se passe d'étranges choses dans Paris?... A propos, tu n'as pas négligé ton chant, au moins?

A toutes ces questions, Tomy répondit avec calme, et, pour ne point alarmer son bienfaiteur, dit toutes les choses rassurantes qu'il put imaginer, et ils s'entretenaient, cette journée entière, de nouveaux projets de travail et d'avenir. Mais enfin la nuit arriva, et il fallut faire trêve à ces doux entretiens.

— Enfant, dit l'abbé Capdeville, il est temps de retourner à notre demeure.

— Mon père, répondit l'enfant, qu'ai-je besoin de vous quitter, puisque je puis rester ici? Laissez-moi près de vous.

— Non, Tomy, il faut être raisonnable; et d'ailleurs, dans ces temps de troubles, on ne sait ce qui peut se passer ici.

Tomy sourit tristement.

— Raison de plus, dit-il, pour que je ne vous quitte pas.

— Mais, mon enfant, si je te l'ordonnais?

— Oh! alors, je vous fermais la bouche en vous embrassant.

A ces mots, il jeta ses bras autour du cou du digne ecclésiastique et l'embrassa avec force; mais en même temps il dévora une larme en silence: car, revenu tout à coup, au sentiment de leur position réelle, il se rappela la terrible scène des Champs-Élysées.

L'abbé Capdeville eut beau insister pour qu'il partît. Tomy resta inébranlable, et c'était la première fois qu'il se montrait sourd aux prières de son bienfaiteur.

Les détenus passèrent la nuit à prier.

Le lendemain matin, la première nouvelle qu'ils apprirent fut que trente prêtres venaient d'être égorgés à l'Abbaye.

Cette nouvelle jeta la consternation aux Carmes; tous les visages pâlirent, tous les yeux se mouillèrent, il se fit un silence glacial pendant quelques secondes. La terreur, ce premier sentiment de l'homme sans défense, venait de s'emparer de tous ces ecclésiastiques. L'archevêque d'Arles lui-même, assis dans un fauteuil devant l'autel, à cause de son grand âge et de sa dignité, avait la tête tristement penchée sur sa poitrine; près de lui l'abbé Capdeville fixait ses yeux humides sur Tomy qui pleurait à chaudes larmes, accroupi sur les marches de l'autel. C'était une scène de silencieuse terreur et de désolation profonde.

leçons de grammaire, d'écriture, d'arithmétique, et de comptabilité, jusqu'aux cours de droit commercial et maritime, d'économie industrielle, toutes les connaissances nécessaires pour former des comptables, des banquiers, des négociants, des administrateurs.

Le grand nombre d'élèves étrangers qui se rendent chaque année, de tous les points du monde, dans cet établissement, en fait l'École pratique la plus utile pour les langues vivantes, et assure aux jeunes gens, pour l'avenir, les relations d'affaires les plus étendues.

L'École reçoit des élèves pensionnaires de quize à vingt-cinq ans, au prix de 1,600 fr., les demi-pensionnaires à 1,400 fr., les externes à 600 fr.

On peut s'adresser, pour les demandes de renseignements et les prospectus, à l'administration de l'École, boulevard des Filles-du-Calvaire, rue Saint-Pierre-Popincourt, 24, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COURSES DE SAUMUR.

Les courses de Saumur de dimanche sont certes les plus belles dont nous nous souvenions. Chaque lutte a été admirable et les prix noblement disputés. Mais de plus grandes émotions nous sont réservées pour ce soir. Déjà on prend la direction de l'hippodrome, et chaque train du chemin de fer nous amène en foule de nouveaux étrangers.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 11 AOUT 1861.

1° *Prix de Circonscription*, 800 fr., donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest (*Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850.*) — Distance : 2,000 mètres en une épreuve. — Deux chevaux étaient engagés : *Biribi*, à M. le comte A. de Cars, et *Polichinelle*, à M. J. Boutton.

Polichinelle, monté par François, est arrivé premier.

Biribi est arrivé second.

2° *Prix du Conseil général de Maine-et-Loire*, 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Entrée, 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve. — Deux chevaux étaient engagés : *Pharaon*, à M. E. de Baracé; *Périlleux*, à M. Chemellier.

Arrivé premier, *Pharaon*, monté par Joseph.

Arrivé second, *Périlleux*.

3° *Un Objet d'art*, pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, sur leurs chevaux d'armes.

Les courses de MM. les Officiers de l'École ont été magnifiques et menées avec beaucoup d'habileté. M. Massiet, montant *Cabriole*, est arrivé premier; après lui, M. Lagournerie, puis M. de Rouvèze.

4° *Un Objet d'art*, pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montés sur des chevaux de carrière. — Cinq chevaux étaient engagés.

Arrivé premier, *Rivoli*, monté par M. Esnault.

Arrivé second, *Triomphant*, monté par M. Azemar.

5° *Un Objet d'art*, pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

Cette course a été très-bien menée; les obstacles ont été franchis avec la plus grande facilité.

Neuf chevaux étaient en lice.

Arrivée première, *Légère*, montée par M. de Querhoënt.

Arrivé second, *Centaure*, monté par M. de Kersabiec.

6° *Deuxième prix de S. Exc. M. le Ministre de la guerre*, pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants d'instruction, sur des chevaux de carrière.

— Sept chevaux engagés.

Arrivée première, *Demoiselle*, montée par M. de Kermartin.

Second, *Franc-Picard*, par M. Dutreil.

7° *Steeple-chase* (gentlemen-riders), 2,500 fr., donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie, pour chevaux de toute espèce et de toute provenance. — Entrée, 100 fr. — Moitié forfait. — Le deuxième double son entrée. — Distance : 4,000 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course.

Cette course est celle qui a été le plus vivement attendue. L'un des concurrents jouissait d'une réputation qui donnait peu d'espoir aux autres. *Trembleur* et le jeune capitaine Hont n'ont été battus sur aucun torff, disait-on; mais si le coursier et le cavalier ont été vaincus, ils n'étaient pas invincibles, paraît-il. *Pacha*, à M. de Lignières, écuyer à l'École, a battu *Trembleur*. Cette course a été parfaitement menée par M. de Lignières; il a franchi les premiers obstacles second, ayant devant lui *Trembleur*, et derrière lui *Auricula*, au général Fleury. Aux derniers obstacles, *Auricula* a devancé M. de Lignières; mais bientôt celui-ci a pris les devants et est arrivé premier aux tribunes, laissant *Trembleur* second et *Auricula* troisième.

M. de Lignières a été reçu par les spectateurs avec les bravos les plus chaleureux.

C'est ce soir que sera couru le grand prix de 5,000 fr. sur l'hippodrome.

Les exercices du carrousel, que l'on ne peut voir nulle part aussi brillants qu'à Saumur, ont attiré cette fois encore dans l'enceinte de l'École une foule toujours aussi compacte, toujours aussi éclatante. M. le général de la Motterouge, M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le général commandant à Angers, M. le général inspecteur et plusieurs officiers d'état-major occupaient la tribune d'honneur avec les autorités de Saumur. La régularité des figures, l'exactitude des mouvements, l'adresse de chaque cavalier ont constamment excité l'admiration des spectateurs.

Hier soir, M. le vicomte et M^{me} la vicomtesse O'Neill de Tyrone réunissaient dans les salons de la Sous-Préfecture la brillante société qui est venue à

Saumur pour prendre part à nos fêtes. M^{me} O'Neill a fait les honneurs de ses salons avec une grâce admirable. Cette soirée était parfaitement ordonnée. Les jardins étaient ouverts et chacun pouvait respirer l'air d'une belle nuit d'été. Ils présentaient du reste l'aspect le plus féérique : des feux blancs disséminés dans les gazons paraissaient autant de vers luisants. Des bordures de feux de couleurs guidaient les promeneurs et les conduisaient à des buissons ardents, d'un effet très-heureux.

Cette soirée a fait l'admiration de tous les invités et on félicitait M. et M^{me} O'Neill d'avoir si bien inauguré les restaurations de l'hôtel de la Sous-Préfecture, achevées depuis peu de temps.

La distribution des prix a été faite vendredi à l'École des Frères avec une solennité inaccoutumée. La foule était considérable; chacun semblait avoir pris à cœur d'assister à cette fête. M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Saumur, MM. les Adjointes, les principales notabilités et tous les ecclésiastiques de notre ville occupaient l'estrade. La cour était insuffisante pour contenir l'affluence des parents et des amis des enfants.

La musique de l'École de cavalerie a ouvert la séance par l'exécution d'une brillante symphonie, et, après elle, les enfants ont chanté de fort jolis morceaux.

Voici les noms des vainqueurs :

PETITE CLASSE. — Valentin Malfé, Léon Leger, Alphonse Poisson, Eugène Franc, Alphonse Gros, Henri Boucher, Eugène Coquau, Pierre Coq, Paul Péan, Alexis Coquau, Firmin Baraillé, Eugène Goglet, Pierre Raimbault, Isidore Guillemé, Eugène Rivault, Henri Dhuiton, Louis Joly, Manuel Fouché, Paul Goglet, Pierre Brunet, Ferdinand Lambert, Victor Gagneux, Alfred Pannier, Alphonse Nourry, Emile Huet, Henri Dubillot, Léon Tessier, François Mignon, Charles Pitois, Hippolyte Papin, Paul Basille, Auguste Champ, Narcisse Gabillé, Louis Coupin, Magloire Guilme, Emile Renou, Emile Gauthier, Louis Dubain, Victor Brunet, Paul Juttan, Casimir Perrault, Eugène Gabillard, Edouard Bandry, Edouard Delannay, Eugène Lucas, Camille Dolong, Jules Veron, Victor Ingrand, Joseph Bruno.

TROISIÈME CLASSE. — Paul Verrier, 2; Francis Bernard, 2; Alfred Potier, 2; Jules Moizé, 2; Félix Davy, 2; Georges Coriolle, 2; Henri Durand, 1; Louis Prêtre, 1; Louis Cigogne, 1; Auguste Larquet, 1; Henri Rochais, 1; Eugène Pannier, 1; Amand Dangle, 1; Edouard Méon, 1; François Hubert, 1; Victor Vesseron, 2; Henri Dangle, 2; Henri Couet, 1; Charles Lebrun, 1; Marcel Roosteau, 1; Paul Girard, 1; Emile Guyomard, 1; Eugène Cesbron, 1; Fernand Mérand, 2; Albert Gabillard, 1; Thimothée Roger, 1; Jean Faure, 1; Emile Lestavel, 1; Gabriel Béranger, 2; Léon Chautard, 1; Victor Forgereau, 1; Maurice Gilbert, 1; Jules Guignard, 1; Théodore Davy, 1; Emile Rivière, 2; Constant Thiffoine, 1; Théophile Orie, 1; Lucien Chantoiseau, 1; Camille Chesneau, 1; Gustave Lair, 1; Adolphe Piau, 1; Ernest Boret, 1; Henri Segondy, 1; Emile Perrault,

Soudain une rumeur lointaine s'élève; tous les ecclésiastiques tressaillent et prêtent l'oreille avec un redoublement d'effroi. Cette rumeur devint bientôt plus distincte; il n'y a plus à douter qu'elle ne soit causée par un rassemblement du peuple qui se dirige sur les Carmes. Alors l'archevêque se lève, et, d'une voix émue, il adresse une courte exhortation à ses compagnons d'infortune, puis il récite les prières des agonisants; la voix des prisonniers agenouillés lui répond au milieu des soupirs, des larmes, et surtout de la terrible rumeur qui croissait de minute en minute.

Tomy surtout, Tomy, en ce moment suprême, était affreusement agité, non de crainte pour lui, mais pour son père adoptif. Il parcourait l'église comme un fou, cherchant à trouver une issue; puis, épuisé, haletant; il revenait près de l'abbé, et lui disait avec un désespoir insensé :

— Nous sommes perdus! O mon père! sauvez-vous! rachez-vous! fuyez, voici une croisée, votre bras est fort, vous pourriez en arracher le barreaux. Au nom du ciel, que je ne vous voie pas massacrer... horreur! horreur!... cette pensée me glace, cette pensée me tue!...

Et ses yeux étaient hagards, et il couvrait l'abbé de caresses frénétiques, et celui-ci cherchait à calmer son désespoir.

— Enfant, lui dit-il enfin, il est des jours d'épreuve qu'il faut subir avec courage. Si ma dernière heure est venue, laisse-la-moi passer avec résignation. Ta douleur me fait mal. Le ciel t'a envoyé vers moi pour dernière faveur, je l'en remercie encore; s'il trouve que j'ai assez

vécu, je me résigne. Mais toi, pauvre Tomy, écoute ma dernière prière. Va frapper à la porte de cette prison; les geôliers te laisseront sortir, car on n'a pas donné l'ordre de te renfermer. Va, j'ai fait un testament qui t'assure le peu que je possède; vis donc dans l'amour de Dieu et dans le souvenir de celui qui t'aimera jusque dans les cieux; mais hâte-toi, pars, laisse-moi.

— Jamais! s'écria Tomy.

— Je le veux, reprit le vieillard en l'entraînant vers la porte de l'église.

Au même instant la porte s'ouvrit et un geôlier parut.

— J'ai pensé à toi, petit fou, dit-il en s'adressant à Tomy, et je viens te dire de sortir, car il pourrait bien t'arriver malheur ici.

— Quel est ce bruit? demanda Tomy.

— C'est le peuple qui arrive furieux.

— Est-ce qu'il va pénétrer dans cette enceinte?

— Sans doute. Allons, sors vite, car ils ne sont qu'à dix pas d'ici.

— Faites sortir mon père à ma place! reprit Tomy en se jetant aux pieds du geôlier.

— Impossible.

— Je vous en supplie! s'écria l'enfant en lui prenant les mains et en les mouillant de larmes.

— Impossible, te dis-je! allons, suis-moi, si tu veux.

— Fuis, Tomy, va-t-en, ajouta M. Capdeville en le poussant violemment sur les pas du geôlier.

Mais Tomy ne l'entendait déjà plus; trop d'émotions successives avaient brisé son cœur et son courage, il était tombé évanoui sur les marches de l'autel.

VI.

Quand le pauvre enfant reprit ses sens, l'autel était brisé, l'église silencieuse. Un seul homme en troublait la solitude : c'était le geôlier qui fouillait ses victimes d'un air impassible.

— Bon, se dit-il; il paraît qu'il en est réchappé, lui, il peut se vanter d'être le seul; puis il continua son exploration.

Tomy se leva sur son séant; il resta quelque temps immobile, l'œil stupide; il paraissait n'avoir conservé aucun sentiment, aucun souvenir de ce qu'il avait vu.

Si la vie lui était revenue au cœur, le reveil de l'intelligence se faisait lentement. Il ne tarda pas à porter les mains à son front; à promener un regard vague autour de lui; mais les objets qui se présentaient à sa vue ne semblaient lui apporter aucune idée, au moins distincte: ni le geôlier qui le regardait, ni l'église où il se trouvait, ni les cadavres qui l'entouraient.

Ses oreilles ne furent pas plus intelligentes; en vain les bruits de l'extérieur venaient mourir dans cette enceinte, comme des flots sur la grève; bruits du peuple, bruits de cloches, bruits de tambours, bruit de toute une ville profondément agitée, bruit d'un volcan qui fait irruption... Il ne parut rien saisir, rien comprendre; et les premières paroles que sa bouche prononça furent celles-ci :

— Où est mon ami!...

Et encore les prononça-t-il en souriant.

Il était fou!

(La suite au prochain numéro.)

1; Léon Goizé, 1; Jules Denet, 1; Alexis Boisau- bert, 1; Jules Gurin, 1; Casimir Mennier, 1; François Boisnier, 1; Paul Perare, 1; Lucien Rondeau, 1; Ferdinand Labispère, 1; Eugène Siroteau, 1.

SECONDE CLASSE. — Auguste Blottin, 4; Charles Chaussepied, 5; Gustave Guyomard, 4; Auguste Boret, 1; Henri Delaunay, 3; Emile Richard, 2; Paul Kerneis, 3; Henri Favreau, 3; Jules Peau- coup, 4; Baptiste Monnier, 3; Armand Méchin, 2; Adolphe Guibert, 3; René Verneau, 2; Joseph Renaud, 3; Jules Griffon, 2; Adolphe Taveau, 1; Eugène Piton, 3; Arthur Pêcheux, 2; Charles Saubon, 1; Raphaël Truc, 1; Jean Yves, 3; Joseph Régner, 1; Paul Guilmet, 1; Auguste Porcher, 1; Gustave Vallet, 1; Charles Vigneau, 1; Frédéric Lamoureux, 1; Aime Lambert, 1; Gaston Balzeau, 3; Alphonse Douverger, 1; Eugène Blin, 2; Joseph Carré, 1; Alfred Gesta, 2; Maurice Chevré, 3; Auguste Perrault, 1; Armand Joulain, 1; Henri Vata, 1; Louis Lemoine, 1; Emile Fayet, 2; Joseph Jitton, 1; Jean Levêque, 1; Charles Guit- teau, 1; Julien Bourgoïn, 1; Arthur Gilbert, 1; Léon Jousselin, 1; Gustave Vallet, 1; Arthur Morin, 1; Jules Girard, 1; Jules Mocard, 1; Edmond Pasquier, 1.

GRAND CLASSE. — 2^e cours. — Charles Petit, 8; Frédéric Pannier, 7; Henri Vincent, 3; Adolphe Mondon, 5; Eugène Guyomard, 3; Raymond Bo- ret, 4; Adolphe Chaillon, 4; Henri Pelou, 3; Mi- chel Appert, 3; Ferdinand Meunier, 2; Emile Ga- billard, 3; Charles Lamoureux, 1; Lucien Gui- gnard, 2; Henri Guichon, 2; Alexandre Jalambic, 2; Victor Gelineau, 2; Alexandre Papin, 2; Edouard Belliard, 2; Ernest Lointier, 1; Eugène Roullier, 1; Eugène Vaillot, 1.

GRAND CLASSE. — 1^{er} cours. — Charles Fœllin- ger, 1; Louis Goubert, 11; Auguste Voyer, 11; Jules Ouvrard, 4; — Honoré Vata, 7; Victor Fayet, 7; Jules Enodéan, 3; Auguste Morin, 2; Jules Goumain, 2; Henri Bellion, 1; Joseph Davy, 2; Louis Voyer.

Demain soir, M^{lle} Karoly représentera *Phédre* sur notre théâtre.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 12 août. — L'adresse hongroise doit ar- river à Vienne jeudi.

Berlin, le 11 août. — On mande de la frontière

polonaise, le 11 août : Depuis hier, les canons sont braqués sur les places et dans les jardins publics de Varsovie. La troupe bivouaque dans les rues. On dit que l'acceptation de la démission de Wielo- polski est arrivée cette nuit. — Havas.

S. M. le roi de Suède et S. A. R. le prince Oscar ont quitté Paris dimanche soir. Le roi et son frère se sont rendus à Cherbourg, où ils doivent s'em- barquer pour l'Angleterre. (Le Pays)

L'ouverture de la chasse est fixée, dans le dépar- tement de la Vienne, au 1^{er} septembre.

Vient de paraître :

LA BIOGRAPHIE

DE

M^{lle} KAROLY

Artiste au Théâtre Impérial de l'Odéon,

Par M. Armand DUBARRY.

Cet ouvrage se trouve au Bureau du Journal et chez les Libraires.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Capahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, phar- macien, seul dépositaire. (399)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La Bourse continue à se préoccuper vivement de l'emprunt italien, et son émission a donné aux affaires une grande activité. Il sera coté à notre parquet aussitôt après la répartition des titres, et il peut compter, dès à présent, sur une bonne clien- tèle. Les petits capitalistes connaissent tout l'avant- age des placements en fonds d'Etat, et les béné- fices réalisés sur les fonds espagnols depuis quel-

ques années sont un précédent très-conclu- ant en faveur de l'avenir réservé au nouveau fonds italien. Au cours d'émission, l'emprunt constitue un place- ment de plus de 7 0/0 par an. Aucun fonds d'Etat en Europe n'offre, à l'heure qu'il est un revenu plus élevé.

L'impulsion si puissante à laquelle le marché a cédé depuis huit jours s'est exercée sur les chemins d'une manière toute spéciale. La rente y a participé par surcroît, et seulement après la liquidation. Cependant le 3 0/0 a dépassé le cours de 68 fr., et la hausse a gagné, à ce premier progrès accompli, plus de franchise et de résolution.

On s'est porté à peu près avec un égal empressé- ment sur toutes les grandes lignes de chemins de fer ; le Nord a monté de 15 fr. ; le Midi de 17-50 ; le Lyon, de 20 fr., et l'Orléans de 27 50. Le Lyon, surtout, est demandé très-activement. Il a déjà atteint le cours de 1,010, et tout porte à croire que la hausse de cette valeur est loin d'être arrivée à son apogée.

Les recettes constatées chaque semaine sont de nature à accréditer cette opinion, et ne font pas supposer que les espérances des spéculateurs qui voient le cours de 1,100 fr. soient exagérées. Le Lyon à 1,050 représente encore 7 1/2 pour 0/0.

Les chemins étrangers rivalisent avec les nôtres et ne sont pas recherchés avec moins d'ardeur. Une hausse tout aussi normale est celle qui s'est produite sur les chemins russes, qui se sont vivement relevés et marchent vers le pair. On assure que les négocia- tions suivies avec persévérance par les adminis- trateurs de cette compagnie viennent d'aboutir définitivement à une solution favorable. Le gouver- nement russe décharge la compagnie de l'obligation de construire le réseau du Sud ; il s'engage à fournir les fonds nécessaires pour achever la construction des autres lignes et garantit un intérêt fixe de 5 0/0 aux actions payables en argent, sans change, soit 25 fr. par action à Paris, à Londres, Amsterdam, Berlin et Saint-Petersbourg, à la volonté du por- teur. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire).

BOURSE DU 8 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 68 30
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 98 30

BOURSE DU 9 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 25
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 98 20

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué- licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Maubert, huis- sier à Saumur, en date du douze août mil huit cent soixante-un, enregistré.

Et à la requête de l'Etat, représenté par Son Excellence le Ministre de la guerre, poursuite et diligence de M. Jacques-Ferdinand Prévost, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine du génie en chef à la résidence de Saumur, demeurant dite ville ;

Pour lequel éléction de domicile est faite en l'étude de M^e Charles-Théo- phile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué sur ces présentes ;

Notifications ont été faites à :

1^o M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur, en son parquet, au Palais-de-Justice ;

2^o M^{me} Emilie Larbesse, veuve de M. René David, en son vivant entre- preneur de bâtiments à Saumur, ladite dame demeurant à Saumur, rue Cour- couronne ;

3^o M^{me} Justine Vinettié, épouse de M. Charles Berthe, maître serrurier, demeurant à Saumur, rue Brault, en tant que de besoin seulement ;

4^o M. Charles Berthe, ci-dessus nommé et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-un, enregistré, constatant le

dépôt fait audit greffe par M^e Beaure- paire, avoué près le tribunal civil de Saumur, de la copie dûment collation- née, signée et enregistrée, d'un acte administratif, dressé le dix-huit juillet mil huit cent soixante-un, devant M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous- préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, délégué à cet effet par M. le Préfet de Maine-et-Loire. Ledit acte visé pour timbré à Saumur, gratis, enregistré gratis à Saumur le dix-huit juillet mil huit cent soixante-un, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur ;

Aux termes de cet acte : 1^o M. Char- les Berthe, maître serrurier, et M^{me} Justine Vinettié, son épouse, majeure, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue Brault ; 2^o M^{me} Mélina Berthe, épouse majeure de M. Victor- François-Jean Logueu, employé des contributions-indirectes, à Saumur, place de l'Arche-Dorée, ladite dame de son mari assistée et autorisée ; 3^o M^{me} Emilie Larbesse, veuve de M. René David, en son vivant entrepre- neur de bâtiments à Saumur, ladite dame demeurant à Saumur, rue Cour- couronne, ont vendu conjointement et solidairement, avec toute ga- rantie de droit, sous la renonciation de la part de M^{me} Berthe, aux effets de son hypothèque légale contre son mari, et chacun en raison des droits, savoir : M. Berthe et M^{me} Logueu, pour la nu-propiété, et M^{me} veuve David, pour l'usufruit, à l'Etat, ce accepté par M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de l'arrondisse- ment de Saumur, agissant en exécu- tion du décret déclaratif d'utilité pu- blique du 30 mars 1861, et de l'ordre donné par Son Excellence le Ministre

de la guerre ; et en présence de M. Jacques-Ferdinand Prévost, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine du génie en chef, à la résidence de Saumur ;

Un jardin, situé à Saumur, rue de la Maréchalerie, avec un petit cellier attenant à la maison David, le tout contenant environ cinq mille soixante- douze mètres carrés, portant au plan cadastral le n° 231, et joignant au levant le jardin de M. Monsallier et celui de M. Dumas, au couchant la rue de la Maréchalerie et les bâtiments de l'Arçonnerie et de la Maréchalerie, au nord le terrain de M^{me} Tessier, la maison du sieur Girard, la cour de la maison Tessier, une impasse et la maison de M. Monsallier, au midi le jardin et la maison de M. Dumas et des bâtiments appartenant aux vendeurs et non compris dans la vente ;

Cette vente a été faite pour le prix principal de quarante-cinq mille francs, payables de la manière suivante :

1^o Vingt deux mille cinq cents francs après l'accomplissement des formalités hypothécaires et la radiation des ins- criptions, s'il en existe, sans aucun intérêt, ci. 22,500 fr.

2^o Douze mille cinq cents francs dans le courant de l'année mil huit cent-soixante-deux, ci. 12,500

3^o Dix mille francs dans le courant de l'année mil huit cent-soixante-trois, ci. 10,000

Ces deux dernières sommes produc- tives d'intérêts payables de six mois en six mois, au taux de cinq pour cent par an, à partir du vingt mai mil huit cent soixante-un, jour fixé pour l'entrée en jouissance par effet rétroactif.

Sur ce prix de quarante cinq mil

mille francs, cinq mille francs doivent être fournis par la ville de Saumur, moitié en mil huit cent soixante-un et moitié en mil huit cent soixante-deux.

Outre les charges ordinaires de vente, il a été convenu que le mur de séparation qui sera construit au droit des maisons Dumas et David sera mitoyen, quoique construit aux frais de l'Etat. Quant aux murs exis- tant qui pourront être maintenus, les vendeurs se sont engagés à en garantir la mitoyenneté jusqu'à la hauteur légale ;

Avec déclaration aux susnommés que cette notification leur a été faite afin qu'ils aient à prendre telles ins- criptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenable dans le délai de deux mois, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, cet immeuble serait affranchi de toutes charges de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, outre les vendeurs sus-nommés : 1^o Marie-Marguerite Allain, veuve de M. François Regnard, propriétaire à Angers ; 2^o René David, maçon, de- meurant à Saumur, 3^o M^{me} Renée Gennevais, son épouse ; 4^o René David fils, entrepreneur de bâtiments à Saumur ; 5^o Renée David, femme de Jean-Urbain Langevin, maréchal, de- meurant à Saumur ; 6^o Marie David, femme de M. Jean Guillaume Berthe, cordonnier, demeurant à Saumur ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur ces immeubles des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus de l'Etat, cette notification serait publiée dans un journal judiciaire, conformément à

l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait dressé par l'avoué-légalement soussigné.

Saumur, le douze août mil huit cent soixante-un.
(415) **BEAUREPAIRE.**

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Suivant exploit de Rabouan, huissier à Allonnes, en date du douze août courant, enregistré,

Il appert :

Que la dame Geneviève Coulon, veuve en premières noces de Pierre Hersard, et épouse en secondes noces de Michel Lespagnol, cultivateur, demeurant à Beauséjour, commune d'Allonnes,

A formé contre sondit mari une demande en séparation de biens et qu'elle a constitué pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le douze août mil huit cent soixante-un.
(416) **CHEDEAU.**

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN JARDIN,

Situé à Saumur rue de la Gueule-du-Loup,

Contenant 5 ares 50 centiares, planté d'arbres fruitiers, et dans lequel existent une chambre à feu avec grenier au-dessus, une cave dans le roc, un puits; Le tout entouré de murs, appartenant à M. PROVOST-VAUVERT, de Fosse.

S'adresser audit M^e LEROUX, notaire, pour traiter. (392)

TERRAIN

A VENDRE

POUR BATIR,

Situé au commencement de la route de Saint-Lambert, en face la galerie vitrée de l'embarcadère,

Presque vingt mètres de façade, sur une grande profondeur. On divisera en deux lots, s'il le faut.

Puis d'autres TERRAINS divisibles par six ou dix mètres de façade, à des prix très-peu élevés, situés même route, en face de la gare des marchandises.

S'adresser rue Royale, 13. (385)

MAISON

A VENDRE

OU A LOUER,

Avec jardin et habitation de jardinier, située sur la levée d'Enceinte. S'adresser à M^{me} veuve BERNARD.

Etude de M^e BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire.)

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS,

AU CHATEAU DE PLANCHOURY,

près Langeais,

Station du chemin de fer.

Le dimanche 25 août 1861, à deux heures après midi, il sera procédé, par le ministère dudit M^e BIERMANT, notaire, à la vente à l'encan des chevaux, voitures, harnais, etc., etc., garnissant les écuries et selleries du CHATEAU DE PLANCHOURY, et des animaux de basse-cour dudit château.

Le tout dépendant de la succession de M. POLAK, et comprenant notamment les articles suivants :

1^o Un cheval anglais, âgé de huit ans, poil alezan.

2^o Une jument anglaise, âgée de neuf ans, sous même poil.

3^o Une jument anglaise, âgée de trois ans, sous poil bai.

4^o Un cheval anglais, sous poil alezan.

5^o Une jument anglaise, sous même poil.

6^o Un beau coupé, de Levrault.

7^o Une très-belle calèche, d'Erler.

8^o Une victoria, de Bender.

9^o Un phaëton, de Rose.

10^o Harnais à boucleries noires et de cuivre; selles d'hommes, selles de dames, brides, etc., etc.; livrées de cocher, d'été et d'hiver.

11^o Vaches, chèvres blanches, faisans, poules, pigeons, etc., etc.

Les voitures et harnais sont pour la plupart neufs et en très-bon état.

La vente sera faite au comptant.

VENTE

Par suite de liquidation.

600 PIÈCES DE VINS EN CERCLES.

VINS ROUGES.

1858, Coteaux 160 f. la p.

1858, Bourgueil 160 —

1856, Champigny 160 —

1859, Bourgueil et coteaux, 100 —

1860, Chinon 50 —

VINS BLANCS.

1858 100 —

1860, Coteaux 70 —

1860, Ordinaire 40 —

S'adresser à M. BOUTIN fils, négociant à Saumur, ou à BRETON, facteur à la cave, à Saint-Florent. (403)

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

A VENDRE
CHIEN COUCHANT,
Trois ans, bien dressé.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^o ET LE 2^o ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un CHIEN D'ARRÊT, dressé, et un BON FUSIL de chasse.
S'adresser à M. PRAX. (413)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1862,

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

A Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER, rue de Bordeaux, 5, à Saumur. (366)

AVIS.

Un JEUNE HOMME de 25 ans, ayant l'habitude du commerce, désire se placer à Saumur, soit comme voyageur, soit comme caissier, il fournira tous les renseignements qu'on pourra désirer.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME connaissant parfaitement la comptabilité désire trouver une tenue de livres pouvant l'occuper quelques heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de RICQLÈS, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 3, cité Trévise.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MENIER, confiseur. (345)

HYGIÈNE DES INHUMATIONS PAR LA MIXTURE FALCONI.

Nous n'annonçons pas une nouvelle découverte en indiquant les prérogatives de la *Mixture Falconi*; il y a près de neuf années que Paris a adopté ce système de soustraire aux familles qui pleurent la perte d'un parent, le désagrément physique et révoltant des émanations pernicieuses; par l'addition dans le cercueil de cette poudre, toute émanation liquide ou gazeuse est empêchée, et le corps est par ce moyen, soustrait à cette prompte et rapide décomposition qui oblige à accélérer son enterrement.

Toute facilité pour retarder le moment fatal de la fermeture de la bière, et donner ainsi le temps aux parents absents d'arriver pour revoir encore une fois les traits du défunt, sans crainte pour la santé des assistants, et surtout sans la terrible préoccupation d'une mort apparente.

Pendant la saison d'été où la décomposition est accélérée davantage, ce système de remplir le cercueil de la *Mixture Falconi* est un devoir impérieux pour tous, afin d'éviter les cas de maladies qui peuvent se développer par l'absorption des miasmes; nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que cette poudre, provenant directement de Paris, et timbrée du nom de l'inventeur, se trouve à l'ADMINISTRATION DES POMPES FUNÈRES DE NOTRE VILLE. (383)

FABRIQUE A ROUEN MAISON A PARIS
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Enghien, 24
EAU TONIQUE DE CHALMIN
DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!
La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.
A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

7, rue Royale, à Tours.

MAISON POLTI FRÈRES.

Tous les Assortiments de cette importante Maison viennent d'être complètement renouvelés pour la foire.

SPECIALITÉ. — Parures pour Mariages, — Orfèvrerie de toutes sortes, — Montres de précision et ordinaires de Genève, Suisse, et Besançon (garanties), 200 modèles de Pendules, — Bronzes d'art, — Porcelaine de Chine, etc., etc., etc.

SEULS REPRESENTANTS DE LA MAISON CH. CHRISTOFLE pour la vente de leur Orfèvrerie dorée et argentée par les nouveaux procédés. — Nouveaux Couverts en métal blanc, à pointes d'argent. (417)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,